

# "Transformations"

COLLECTION DE PETITES MONOGRAPHIES DE PROJETS

## LE PARC DU PEUPLE DE L'HERBE

Un parc fluvial, récréatif et écologique par le Département des Yvelines et l'Agence Ter à Carrières-sous-Poissy

*« Saisi par l'immensité des lieux, j'ai cherché tout d'abord à respecter leur beauté, et à mettre en scène le débordement du fleuve, afin de visualiser la montée des eaux. »*

Michel Hoessler,  
paysagiste concepteur  
associé, Agence Ter

*« L'ambition du Conseil général des Yvelines est de créer un parc unique en Île-de-France conciliant l'accueil du public sous des aspects ludiques, récréatifs, pédagogiques et innovants, tout en préservant la biodiversité. »*

Alain Schmitz, président du  
Conseil général des Yvelines  
(2009-2014)

*« Accompagner le développement urbain de la boucle de Chanteloup d'un développement environnemental et culturel à la hauteur de l'identité fluviale des Yvelines a été le leitmotiv de trois maîtrises d'ouvrage publiques qui se sont coordonnées en bonne intelligence tout au long du projet. »*

Pastèle Soleille, directrice de  
l'environnement au département des  
Yvelines (2008-2013)

### 1. De l'idée...

Reconquérir une friche alluviale entre fleuve et ville

- › **Dans la boucle de Chanteloup, la plaine alluviale** régulièrement fertilisée par les crues de la Seine était autrefois dédiée au maraîchage. De 1890 à 2002, les boues d'épandage de la station d'épuration d'Achères y furent déposées. Cette pollution finit par interdire toute culture. Depuis les années 1970, des gravières y sont exploitées et les trous d'eau peu à peu remblayés. Malgré ces meurtrissures, le site reste riche en biodiversité, notamment sur le plan ornithologique. Pêcheurs, joggers, promeneurs et faune diverse cohabitent dans ce paysage de confins, rythmé par le passage des péniches et dominé par les coteaux boisés de la rive sud et ses maisons cossues, comme la villa Savoye de Le Corbusier à Poissy.
- › **Le fleuve est un des atouts majeurs de ce territoire**, malheureusement devenu une armature souvent invisible et inaccessible aux habitants. L'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (Epamsa) est chargé de la mutation de la vallée industrielle de la Seine, classée opération d'intérêt national (OIN) en 2007. Dès l'année suivante, il fait travailler trois équipes sur une étude urbaine et paysagère : Grumbach et associés,

LIN et Obras. Parallèlement, un comité de pilotage rassemble les parties prenantes et des ateliers participatifs réunissent les cinquante-et-une communes et leurs partenaires. De la « fluvialité » désirée de ce grand territoire naît la démarche stratégique *Seine Park* qui combine continuités et points d'intensité afin de redonner au fleuve un moteur d'attractivité.

- **Le développement urbain de la vallée s'intensifie**, les investissements accélèrent, en particulier pour les zones d'aménagement concerté (ZAC). Dès lors, la friche sud située à Carrières-sous-Poissy devient une immense opportunité à saisir pour équilibrer l'urbanisation, concilier les divergences des collectivités locales et créer un parc nouvelle génération de 113 hectares, axé sur la « *préservation de la biodiversité, le sport et la contemplation du paysage fluvial* ».

## 2. Préalables...

Acquérir et mieux connaître un site complexe à forts enjeux

- **La décision de créer un parc partenarial** se fonde sur des enjeux éminemment politiques, qui impliquent le Département, la commune de Carrières-sous-Poissy, la communauté de communes des deux rives de Seine (la CA2RS, qui rejoindra plus tard la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise), chacun avec sa responsabilité respective de maîtrise d'ouvrage. L'Epamsa participe à la préfiguration de la séquence fluviale. En 2010, il lance un marché de définition qui met en concurrence trois agences d'urbanisme : Obras, à nouveau, Nicolas Michelin, et l'Agence Ter. C'est cette dernière qui va élaborer la vision stratégique et programmatique multiscalaire, déclinant le concept de « plages alluviales », vastes espaces ouverts liant les deux rives de Seine.
- **Le Département poursuit le projet.** Il lance une campagne d'acquisition des lanières agricoles, contrant les velléités de nombreux propriétaires de spéculer pour une marina restée finalement dans les cartons. Le site est intégré dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2, et participe à la politique des espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil départemental. L'inventaire des friches herbacées et arbustives, notamment des deux étangs et des ripisylves, confirme les enjeux écologiques importants, comme la présence chaque année de plus de 5000 oiseaux d'eau en hivernage régulier.
- **Au répertoire des éléments existants** et des analyses règlementaires, s'ajoutent les prescriptions du plan de prévention des risques inondations (le PPRI qui rend inconstructible une bonne partie du site qualifiée en zone d'expansion des crues) ; ainsi que la prise en compte du schéma directeur de la boucle, les contraintes des ZAC mitoyennes, le projet d'une passerelle enjambant la Seine et une réserve foncière pour l'hypothétique passage de l'A104.
- **L'inscription du projet au programme européen Life+ 2011** abondant le financement de 1,12 M€ porte son ambition au niveau supra-national.

## 3. Consulter...

Le choix de l'agence TER, mandataire d'une équipe pluridisciplinaire

- **Le 12 janvier 2011**, le Département lance un appel d'offres restreint en vue d'un « *marché de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'aménagement d'un parc paysager et récréatif à Carrières-sous-Poissy* ». L'opération prévoit des « *terrassements, traitements de sols, voiries, réseaux divers, travaux de génie écologique, plantations,*

*mobiliers, structures bois*» et se base classiquement sur la mission témoin infrastructure. Si le calendrier qui programme des études sur six mois et des travaux en cinq phases sur quatre ans est raisonnable, malgré une acquisition du foncier non encore aboutie, les 16,8 M€ TTC alloués pour ce site immense restent une gageure.

- › **La qualification de paysagiste concepteur est exigée pour le mandataire.** Des trente-cinq candidatures reçues, cinq sont retenues : HYL, Ilex, Thierry Laverne, Jacqueline Osty et Ter. Il est demandé une « *note présentant les enjeux du projet et l'approche opérationnelle et qualitative* » accompagnée d'une planche de schémas illustratifs. Le jury auquel participent les parties prenantes et le CAUE 78 apprécie les prestations originales des équipes auditionnées. Les discussions sont vives. C'est finalement l'équipe Ter qui fait consensus.
- › **Les orientations et le programme spatial proposés répondent parfaitement aux exigences** du cahier des charges : la bande servante en lisière de ville, l'inondabilité en bord de Seine, la prise en compte des usages de la population existante et à venir. Atout indéniable, au-delà des compétences d'hydrologue et d'écologue demandées, Ter associe un scénographe pour la signalétique et la mise en scène des lieux intensifs, un atelier d'ingénierie spécialisé en écosystèmes dépolluants, et un conseiller scientifique de l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie), afin que ces terres puissent aisément se « réensauvager » et accueillir *le peuple de l'herbe*, nom évocateur imaginé par Michel Hoessler, paysagiste associé de l'agence, qui sera très vite adopté par les élus.

#### 4. Concevoir...

Révéler l'existant et s'ouvrir sur le fleuve

*"Les contraintes du site – à savoir son inondabilité, ses caractéristiques écologiques, ses usages et son sol peu accueillant –, ont été tournées en forces et opportunités pour offrir au public un espace revu et repensé, contemporain et innovant"* explique Ter travaillant à approfondir les hypothèses de ménagement du site sans jamais dévier des principes préalablement énoncés.

- › **Le parc s'ouvre sur le fleuve là où la végétation obstruait la vue.** *"Cent-treize hectares de milieux ont été restaurés, afin d'offrir à la ripisylve et à la grève alluviale, une nouvelle place pour des écotones. Grâce aux plateformes d'observation, le public peut accéder à la rive remodelée et effleurer l'eau du fleuve. Le réseau de cheminements sur pilotis permet une promenade aérienne intégrée à la densité végétale : elle surplombe la Seine et les étangs, enjambe les espaces humides, domine les friches, bosquets, ronciers et autres espaces sauvages laissés libres pour l'entomofaune et l'avifaune"*.
- › **L'inondation est accueillie**, mise en scène par les repères de crues, perches-signaux ponctuant la promenade. Au centre, les deux entités existantes aux habitats caractéristiques sont remodelées : l'étang de La Galiotte et la prairie sèche. Celle-ci se mue en *"steppe à végétation herbacée formant un biome particulier, une réserve écologique favorable à une faune spécifique, et aussi un lieu d'accueil et d'observation des insectes."* Des zones calmes sont préservées de toute intervention humaine, afin que les espèces se développent.
- › **Comme « une pelure d'oignon »**, une graduation anthropique est affirmée depuis les quartiers résidentiels jusqu'au fleuve : lisière urbaine, saut-de-loup, *bande active* de jeux et de services, prairies, bosquets, ripisylve, îles et ourlets hydrosédimentaires. La composition croise savamment les douze kilomètres de chemins et les grandes perspectives, les resserrements protecteurs et les étendues de contemplation, transformant les sols qui se bonifieront au fil du temps.

## 5. Le chantier...

### La métamorphose d'un paysage meurtri en territoire d'accueil

Pour rendre visible la mutation et donner rapidement une nouvelle identité au site, les travaux démarrent dès fin 2012 par une phase de préfiguration avec des installations temporaires.

- « **La démarche consiste à accompagner l'évolution du site en limitant les interventions.** Les nivellements sont remaniés par un subtil reprofilage qui favorise les biotopes. Les voies tracées par les camions des gravières sont conservées. Les dépressions du sol sont accentuées. Les terres excavées augmentent parcimonieusement les points hauts, comme la bosse herbue de l'île pique-nique ou les hauts fonds du plan d'eau. Sur la grève alluviale, les quatre cents mètres de berges remodelées figurent les travaux les plus importants.
- « **Tout devient promesse d'une intense biodiversité à venir.** *"Les sols portant encore les traces de l'activité industrielle ont été dépollués grâce à des jardins de phytoremédiation composés d'espèces connues pour leurs vertus d'absorption de métaux lourds et d'hydrocarbures"*, expose Ter. *"Classé refuge par la Ligue de protection des oiseaux, le parc est devenu un maillon fort du corridor écologique de la Seine. De nombreux équipements sont implantés pour l'avifaune migratrice, hivernante et nicheuse: tours à hirondelles, nichoirs, radeaux végétalisés sur les étangs."*
- « **Au regard des délais à tenir, du budget serré et du nombre d'acquisitions impliquées** (avec l'aide précieuse de l'Établissement public foncier), les difficultés du chantier restent relatives. Par contre, le manque de concertation est regretté, le dialogue avec les associations de riverains opposés à la suppression des alignements de peupliers noirs obstruant la vue sur le fleuve aurait gagné à être moins conflictuel.
- « **Les interfaces avec les nombreux acteurs** (État, Voies navigables de France...), la complexité des interventions, le besoin constant d'arbitrages, ont nécessité une présence accrue de la cheffe de projet du Département, qui a ainsi tissé des liens forts avec la maîtrise d'œuvre *« toujours disponible »*.

## 6. Ensuite...

### Un parc évolutif au service de tous

- « **Les délais et le budget ont été respectés.** Après réception, seul le rayon de braquage des voies a été repris pour les véhicules de maintenance. La crue de 2021 a mis à l'épreuve l'inondabilité en déplaçant les pontons de la grève, sans dommage.
- « **Le plan de gestion élaboré par Ter se fonde sur les savoir-faire d'une gestion différenciée.** Grâce à des formations adaptées, les jardiniers acquièrent vite les nouvelles pratiques nécessaires à ce parc différent des autres, attentifs à la régénération et la préservation des espèces, évitant aussi les plantes envahissantes. Un prestataire extérieur assure le ramassage des déchets. Pour garantir une gestion pérenne, le département engage des démarches vertueuses: équipe dédiée de huit agents, réinsertion professionnelle, formation continue, « brigade verte » encadrée par deux chefs (dispositif créé en 2017 cofinancé par le fonds social européen).
- « **Les espaces du parc, évolutifs,** sont régulièrement évalués, si besoin modifiés, dans le respect des principes et de la cohérence d'ensemble. La bande active s'ajuste au fil de l'eau (stationnements vélos, terrains de sport). A la lisière avec la ville, la réserve foncière de trois mètres de large reste encore à matérialiser.
- « **Le parc est inauguré en juin 2017.** Sa fréquentation est en perpétuelle hausse. Des actions pédagogiques sont organisées pour le public, qui semble apprécier la quiétude et la liberté offertes de ce vaste espace ouvert.

- › **L'expérience réussie a tissé des liens de confiance entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et celle de sa maîtrise d'ouvrage**, qui confie : « *ils étaient fidèles à leur projet, mais attentifs aux problèmes. Il n'y a jamais eu de conflit* », profitant encore aujourd'hui de ses conseils avisés. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le département prend en gestion la totalité du site, soit, en plus des aménagements extérieurs, la maintenance de l'Observatoire et de la Maison des insectes réalisés par l'agence d'architecture AWP suite à un concours de maîtrise d'œuvre organisé par la CA2RS en 2011 qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage.

## 7. Enseignements

### ATOUTS

#### **Un parc écologique partenarial reconnu**

1. Un parc naturel nouvelle génération à l'échelle métropolitaine, offrant une grande liberté aux écosystèmes naturels ainsi qu'aux usages de la population urbaine. Symbole de la résilience des milieux, évolutif, il est aussi une réussite en termes de coûts et de délais.
2. Un parc à rayonnement supranational, qui fait consensus pour les acteurs.
3. Un maître d'œuvre d'envergure, en connaissance de la Seine et des enjeux du territoire, Grand Prix de l'urbanisme 2018, fort d'une solide expérience sur des problématiques identiques à celles soulevées par le site.
4. Un porteur de projet aguerrri à la maîtrise d'ouvrage au travers de ses opérations d'infrastructure et de gestion d'espaces naturels.
5. Une approche par le paysage permettant d'aborder l'inondation, le croisement des échelles spatiales, les perspectives temporelles et la prise en compte des incertitudes.
6. Des compétences scientifiques au bénéfice du projet : au niveau de la maîtrise d'œuvre (écologue et conseiller insectes), de la maîtrise d'ouvrage (formation initiale des chefs de projets), et enfin avec l'Opie (installé *in situ* à la Maison des insectes) aux différentes phases.
7. Une continuité d'actions des parties prenantes sur le temps long favorisant la capitalisation des connaissances et des études, et saluant la ténacité des chefs de projets.

### QUESTIONS

#### **Un projet complexe et de fortes contraintes**

8. Comment mener ce projet de transformation sans avoir la pleine jouissance de propriété de l'emprise lors du lancement de la consultation ?
9. Comment faciliter l'appropriation du plan de gestion par les utilisateurs, intégrer ses nouvelles pratiques et son nouveau paradigme ?
10. Une telle opération menée aujourd'hui dans le cadre du code de la commande publique conduirait sans doute à retenir un dialogue compétitif pour la dévolution des marchés, procédure permettant une meilleure interaction entre la maîtrise d'ouvrage et les équipes en compétition.

## 8. Chronologie du site

- 1600** : Vignes et vergers
- 1900** : Épandages et maraîchages
- 1950** : Essor démographique et industriel de la vallée
- 1960** : Carrières d'extractions alluvionnaires
- 1990** : Remblaiement des carrières

**2007** : Création de l'OIN

**2009** : Étude de composition urbaine et paysagère (Grumbach, Obras, Lin) sur la vallée de la Seine lancée par l'Epamsa

**2010** : Stratégie territoriale *Seine Park* (Ter), animation d'ateliers d'élus (2010-2011) Création du parc par le CD78 (délibération 22 octobre 2010)

**2011** : **Lancement de la consultation, sélection de l'équipe menée par l'Agence Ter et signature du marché**

**2016** : **Réception des travaux**

**2017** : **Inauguration du parc**

**2020** : Le CD78 obtient la pleine gestion du parc (+ émergences bâties réalisées par la CA2RS)

**2021** : Crue importante de la Seine, après celles de 2020, 2018, 2016, et les autres...

Pour en savoir plus

- <https://parc-peuple-herbe.fr/historique/tout-savoir-sur-le-parc-du-peuple-de-lherbe>
- Une présentation vidéo par l'agence Ter : <https://flowto.it/Nh4UyzGj>

Fiche technique

**Situation** : site de la boucle de Chanteloup en bordure de Seine sur la commune de Carrières-sous-Poissy.

**Maîtrise d'ouvrage** : Département des Yvelines.

**Maîtrise d'œuvre** : Agence Ter (mandataire), Écosphère, Infraservices (BET VRD), Nez-Haut (programmation et scénographie), Atelier d'écologie urbaine (écologie urbaine et phytoremédiation), Hydratec (hydrologie).

**Mode de passation** : appel d'offre restreint (2011).

**Missions** : mission témoin infrastructure, OPC.

**Durée du contrat** : juin 2011-2017.

**Honoraires** : 1 031 000 € HT.

**Coût travaux** : 11 282 000 € HT.

**Entreprises** : Prettre (espaces verts), Segex et Colas IDF-Normandie (voiries,réseaux), Aquasylva (génie écologique), Bois Loisirs et Création, Environnement forêts, Segex énergie. Pépiniéristes : Cholat Pépinières ; Pépinières Robin ; Vicq Arbor Pépinières ; Lappen.

**Surface** : 113 ha.

**Distinctions** : Grand prix « Milieux humides et urbanisme » (2018), Prix spécial du jury Victoires du paysage (2020).

---

**Directeur de la publication** : Christian Romon

**Coordinatrice** : Mireille Guignard

**Rédactrice** : Agnès Fernandez

**Communication** : Franck Vercruysse

**Graphiste** : Line Célo

**Mai 2022**

---

**Remerciements** : Michel Hoessler et Béatrice Julien-Labruyère (Agence Ter), Isabelle Chatoux, Véronique Brondeau, Eliane Belissant (CD78), Elisabeth Rojat-Lefebvre (CAUE78), Pastèle Soleille (ex CD78) et Denis Courtaud (Epamsa).

**Crédits photographiques** : Agence Ter